

Mis en ligne le 18 mars 2024

**ARRETE MUNICIPAL N°13209 DU 06 MARS 2024**

**Le Maire de Larmor-Plage,**

**OBJET :**

Compétition-Régate

Parking S.N.L

Du samedi 20 avril

Au

Dimanche 22 avril 2024

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par Mr Gilles PEETERS-Commission sportive de la société Nautique de Larmor-Plage-Rue de la Frégate-56260 LAROR-PLAGE

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement des équipements des organisateurs, il importe de modifier l'accès au stationnement.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Du samedi 20 avril 2024 à 08h00 au dimanche 21 avril à 20h00, il convient d'interdire le stationnement sur l'ensemble du parking de la Société Nautique de Larmor-Plage. Seul les participants à la régates et les organisateurs sont autorisés à stationner.

**ARTICLE 2** : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

**ARTICLE 3** : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à la bonne mise en place de celle-ci ainsi que la sécurisation du site via un périmètre de sécurité.

**ARTICLE 4** : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**LE MAIRE,**

**Patrice VALTON**

